

REMY AINE

Commissaire aux comptes, inscrit sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes,
rattaché à la CRCC de Douai

Fondation AnBer
Reconnue d'Utilité Publique

836 Bois d'Achelles

59910 BONDUES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

Fondation ANBER

Reconnue d'Utilité Publique

Rapport du commissaire aux comptes

sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux membres,

1. Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Conseil d'Administration, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la fondation ANBER relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur les points suivants exposés dans la note 2 de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthodes comptables relatif à l'application du nouveau Règlement 2018-06, à l'exception du point mentionné dans la note 4 de l'annexe relatif aux engagements reçus des donations temporaires d'usufruit qui ne sont ni évalués ni comptabilisés en raison de l'écart entre les évaluations initiales et les montants réellement perçus.

4. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

5. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de la Fondation

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires..

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

6. Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de la fondation relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

7. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement

7

REMY AINE

Commissaire aux comptes, inscrit sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes,
rattaché à la CRCC de Douai

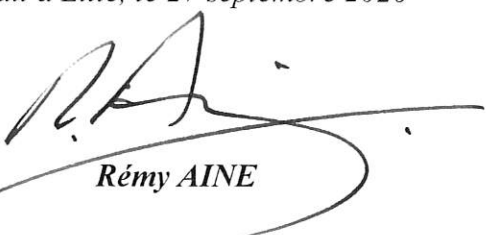
s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;*
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;*
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;*
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;*
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.*

Fait à Lille, le 27 septembre 2020


Rémy AINE
Commissaire aux Comptes

Bilan Actif

Fondation ANBER

Exercice clos le 31/12/19

EURO

	EXERCICE CLOS LE 31/12/2019			31/12/2018
LIBELLE	Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net	Montant net de l'exercice N-1
ACTIFS IMMOBILISES				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissements				
Frais de recherche & développement				
Concessions, brevets, licences, ...				
Fonds commercial (1)				
Immobilisations incorp. en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisation corporelles				
Terrains				
Constructions				
Instal. techn. matériel & outil. indust.				
Autres				
Immobilisations grevées de droit				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisation financières (2)				
Participations				
Créances ratt. à des participations				
Titres imm. de l'activité portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL I	0	0	0	0
ACTIF CIRCULANT				
Stock et en-cours				
Matières prem. et autres approvision.				
En-cours prod. (biens et services) (a)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes sur commandes				
Créances (3)				
Usagers et comptes rattachés				
Autres				
Valeurs mobilières de placement	9 018 555		9 018 555	10 071 406
Instruments de trésorerie	1 367 305		1 367 305	1 459 882
Disponibilités				
Charges constatées d'avance (3)				323
TOTAL II	10 385 860		10 385 860	11 531 288
Charges à répartir sur plus. exer. (III)				
Primes de rembours. des empr. (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	10 385 860		10 385 860	11 531 288
ENGAGEMENTS RECUS				
Acceptés par les organes compétents				
Autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à faire				
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an				



(a) A ventiler, le cas échéant entre biens, d'une part, et services d'autre part.

Bilan Passif

Fondation ANBER

Exercice clos le 31/12/19

EURO

LIBELLE	Montant net	Montant net de l'exercice N-1
FONDS PROPRES		
Fonds propres		
Fonds Propres Statutaires	1 601 000	1 601 000
Dotations complémentaires		
Réserves		
Report à nouveau (a)	23 616	22 341
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (b)	1 360	1 274
Autres fonds propres		
- Legs et donations		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL I	1 625 976	1 624 615
PROVISIONS POUR CHARGES		
Provisions pour charges		
TOTAL II	0	0
FONDS REPORTEES ET DEBIES		
Fonds dédiés liés aux D.T.U. Abrisante	927 400	
Fonds dédiés autres financeurs Abrisante	1 725 400	3 214 000
Fonds dédiés des fondations abritées	5 949 940	6 480 456
TOTAL III	8 602 740	9 694 456
DETTES (1) (d)		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	23 194	52 959
Emprunts et dettes financières divers (3)		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (c)		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	133 950	159 258
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL IV	157 144	212 217
Ecarts de conversion Passif V		0
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	10 385 860	11 531 288
ENGAGEMENT DONNES		
(1) Dont à plus d'un an		
Dont à moins d'un an		
(2) Dont cc et soldes créditeurs de banques		
(3) Dont emprunts participatifs		

(a) Montant entre parenthèses ou précédé du signe (-) lorsqu'il s'agit de déficits reportés.

(b) Montant entre parenthèses ou précédé du signe (-) lorsqu'il s'agit d'un déficit.

(c) Dettes sur achats ou prestations de services

(d) A l'exception, pour l'application du (1), des avances reçues sur commandes en cours.



Compte de Résultat

Fondation ANBER

Exercice clos le 31/12/19

EURO

LIBELLE	Du 01/01/19 au 31/12/19	Du 01/01/18 au 31/12/18
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services) (a)		
Montant net du chiffre d'affaires dont à l'exportation	0	0
Production stockée (b)		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions, amortissements et transfert de charges		
Cotisations		
Autres produits (hors cotisations)	9 549 096	12 229 491
Utilisation des fonds dédiés	3 214 000	1 971 554
Utilisation des fonds dédiés Fondations Abrisées	6 480 456	6 652 923
TOTAL I	19 243 552	20 853 968
CHARGES D'EXPLOITATION (2)		
Achats de marchandises (c)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (c)		
Autres achats et charges externes	117 212	78 639
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements	97 204	92 120
Dotations aux amortissements, provisions et engagements :		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements (e)		
Sur immobilisations : dotations aux provisions		
Sur actif circulant : dotations aux provisions		
Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	10 521 924	11 086 324
Report en fonds dédiés sur ressources affectées fondations abritées	5 949 940	6 480 456
Report en fonds dédiés DTU Abrisante	927 400	2 914 000
Report en fonds dédiés autres financeurs Abrisante	1725 400	300 000
TOTAL II	19 339 080	20 951 540
Quotes-parts de résultat sur opérations faite en commun :		
Excédent ou déficit transféré III		
Déficit ou excédent transféré IV		
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêt et produits assimilés	50 942	44 626
Reprises sur provisions et transferts de charges	3 472	28
Différence positives de change	66	469
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	42 449	58 938
TOTAL V	96 929	104 061



Compte de Résultat (suite)

Fondation ANBER

Exercice clos le 31/12/19

EURO

LIBELLE	Du 01/01/19 au 31/12/19	Du 01/01/18 au 31/12/18
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements et aux provisions		3 472
Intérêts et charges assimilés		492
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	41	1 251
TOTAL VI	41	5 215
RESULTAT FINANCIER (V – VI)	96 888	98 846
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	1 360	1 274
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprise sur provisions et transferts de charges		
TOTAL VII	/	/
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
TOTAL VIII	0	0
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)	0	0
Impôts sur les bénéfices (IX)		0
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII+X)	19 340 481	20 958 029
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+XI)	19 339 121	20 956 755
EXCEDENT OU DEFICIT	1 360	1 274
EMPLOIS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Produits		
Bénévolat		
Prestation en nature		
Dons en nature		
TOTAL		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite des biens		
Personnel bénévole		
TOTAL		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(a) A inscrire, le cas échéant, sur des lignes distinctes		
(b) Stock final moins stock initial – montant de la variation en moins entre parenthèses ou précédé du signe (-)		
(c) Y compris droits de douane		
(d) Stock initial moins stock final : montant de la variation en moins entre parenthèses ou précédé du signe (-)		
(e) Y compris éventuellement dotations aux amortissements des charges à répartir		



REGLES ET METHODES COMPTABLES

(Décret n° 83-1020 du 29-11-1983 – articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

La fondation AnBer est une fondation reconnue d'utilité publique par décret du 21 mars 2002. Ses statuts ont été modifiés par arrêtés du 5 octobre 2009 pour être fondation abritante. Conformément à ses statuts, la fondation a pour but de réaliser des actions caritatives destinées à la lutte contre la misère, la maladie et l'ignorance et à l'appui de toute action contribuant à la restructuration et à la consolidation de la Société.

1) CADRE LEGAL DE REFERENCE

Annexe au bilan avant répartition du résultat de l'exercice clos le 31/12/2019 dont le total est de 10 385 860 Euros, et au compte de résultat présenté sous forme de liste, et dégageant un excédent de résultat de 1 360 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices ;

Les comptes de l'exercice sont établis conformément au nouveau règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2) CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION OU DE PRESENTATION

La Fondation applique au cours de cet exercice les dispositions prévues par l'Autorité des Normes Comptables (Règlement 2018-06)

3) REGLES ET METHODES COMPTABLES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT**3 – 1) Immobilisations corporelles et incorporelles**

L'association ne possède pas d'immobilisations incorporelles ou corporelles.

3 - 2) Participations, autres titres immobilisés, Valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Conformément à l'article 11 des statuts, le fonds de dotation (dotation initiale) est placé en valeurs mobilières, cotées ou non, en bons du trésor, en titres de créances négociables. La plus-value latente sur ces placements représentant la dotation est de 89 317, 59€.

Les plus-values latentes sur les autres produits de placement de la trésorerie et des fondations abritées au 31/12/2019 ne sont pas comptabilisées et s'élèvent à 210 576, 26€.



3 – 3) Subventions et autres produits

Les contributions financières et le mécénat reçus au cours de l'exercice sont comptabilisés en « autres produits de gestion courante » selon leur nature. Les fonds non utilisés à la clôture de l'exercice sont constatés en fonds reportés ou dédiés.

Les fonds reçus au titre des Fondations Abrisées sont comptabilisés de manière individualisée dans les comptes de la Fondation ANBER. Le total des dons et subventions reçues par les fondations abritées est donné en annexe page 5.

3 - 4) Charges d'exploitation

Les autres achats et charges externes, ainsi que les salaires et traitements correspondent aux frais de fonctionnement de la Fondation et des fondations abritées, et s'élèvent à 214 416 € soit 2,04 % des produits utilisés par la Fondation.

Ces frais et charges sont réglés par une dotation spécifique depuis 2016.

Les autres charges, soit 10 521 924 € correspondent aux versements effectués ou à effectuer par la Fondation au titre de ses actions caritatives conformément à son objet. Elles intègrent pour 5 523 244 € de dons des Fondations sous égide. La part propre à la Fondation ANBER est donc de 4 998 680 € (4 433 944 € en 2018).

4) DONATIONS TEMPORAIRES D'USUFRUIT

Par dérogation au nouveau Règlement ANC 2018-06, Les engagements reçus des donations d'usufruit, au cours de l'exercice ou au cours d'exercice antérieurs, ne sont ni évalués ni comptabilisés compte tenu de l'écart constaté entre les évaluations initiales et les montants réellement perçus.

5) FAITS SIGNIFICATIFS

La Fondation ne fait pas de campagne d'appel public à la générosité.

Le nombre de Fondations Abrisées a augmenté de 2 et 2 ont été clôturées soit un total de 38 fondations abritées au 31/12/2019.

La trésorerie de chaque fondation sous égide est individualisée par un compte bancaire spécifique dans la comptabilité de la Fondation ANBER.

Les produits financiers des placements des fonds reçus pour les fondations abritées ont été restitués à chaque fondation, pour un total de 60 092 € : cette restitution a été comptabilisée directement dans les dons reçus pour les fondations abritées.

Les frais de gestion prévus dans les conventions entre la Fondation ANBER et les fondations abritées ont été abandonnés par la Fondation ANBER pour un total de 49 991 €. Compte tenu de cette décision d'abandon des frais de gestion, ceux-ci n'ont pas été comptabilisés.

6) COMPARABILITE DES COMPTES

Afin de rendre comparable les comptes de l'exercice avec ceux de l'exercice précédent, le tableau donné en annexe page 6 distingue les flux du compte de résultat par grands postes entre la Fondation ANBER et les fondations sous égides.

7) TABLEAUX ANNEXES

Tableau des échéances des créances et dettes	Page 3
Tableau de variation des Fonds Propres	Page 4
Tableau de variation des Fonds dédiés	Page 5
Tableau de comparaison du compte de résultat Fondation ANBER / Fondations sous égides	Page 6

8) AUTRES POINTS PREVUS PAR LE CODE DE COMMERCE

Les autres points prévus par le décret, le code de commerce ou le Règlement 2018-06 sont non applicables ou non significatifs.



Etat des créances et des dettes

Fondation ANBER

Exercice clos le 31/12/19

EURO

CADRE A	ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an
	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfices			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes et versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avance			
TOTAUX		0	0	0
(1)	Dont prêts accordés en cours d'exercice			
(1)	Dont remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2)	Prêts et avances consenties aux associés			

CADRE B	ÉTAT DES DETTES	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an et 5 ans au plus	À plus de cinq ans
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit	à 2 ans max. à l'origine	23 194	23 194		
	à plus de 2 ans à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés				
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
État et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfices				
	Taxe sur valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	133 950	133 950		
	Dette représentative de titres emp.				
	Produits constatés d'avance				
TOTAUX		157 144	157 144		
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

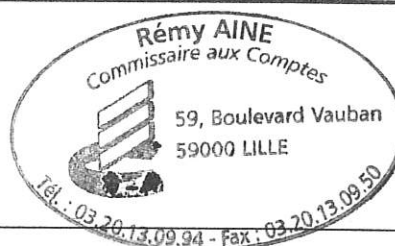


Tableau de variation des Fonds Propres

Fondation ANBER

Exercice clos le 31/12/19

EURO

LIBELLE	Montant au début de l'exercice	Affectation du Résultat	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
FONDS PROPRES					
Fonds propres sans droit de reprise					
- Dotation statutaire initiale	1 601 000				1 601 000
- Fonds propres complémentaires					
Fonds propres avec droit de reprise					
- Fonds statutaires					
- Fonds propres complémentaires					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
- Réserves statutaires ou contractuelles					
- Réserves pour projet de l'entité					
- Autres					
Report à nouveau	22 341	1 274			23 616
Excédent ou déficit de l'exercice	1 274	- 1 274	1 360		1 360
SITUATION NETTE (sous total)	1 624 615	0	1 360		1 625 976
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL GÉNÉRAL	1 624 615	0	1 360		1 625 976



Tableau de variation des Fonds dédiés

Fondation ANBER

Exercice clos le 31/12/19

EURO

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE	A l'ouverture de l'exercice	Reports de l'exercice	Utilisations		A la clôture de l'exercice	
			total	dont remboursements	total	dont fonds dédiés pour projets sans dépenses depuis 2 exercices
SUBVENTIONS						
TOTAL SUBVENTIONS	0	0	0	0	0	0
CONTRIBUTIONS FINANCIERES ET GENEROSITE DU PUBLIC						
- Pour la fondation abritante						
Donation d'usufruit fondateurs						
Donation d'usufruit autres donateurs	600 311	927 400	600 311		927 400	
Autres dons et contributions	2 613 689	1 725 400	2 613 689		1 725 400	
- Pour les fondations abritées						
Donation d'usufruit						
Autres dons et contributions	6 480 456	5 943 939	6 480 456		5 949 939	
TOTAL CONTRIBUTIONS FINANCIERES ET GENEROSITE DU PUBLIC	9 694 456	8 596 739	9 694 456	0	8 602 739	0
TOTAL	9 694 456	8 596 739	9 694 456	0	8 602 739	0

Pour rappel, la fondation ne fait pas appel public à la générosité telle que prévue aux articles 432-2 et suivants de la Loi n°91-772 du 7 août 1991.



Compte de résultat Fondation ANBER / Fondations Abrisées**Fondation ANBER****Exercice clos le 31/12/19**

EURO

FONDATION ANBER - COMPTES DE RESULTAT COMPARES

COMPTE DE RESULTAT (en Milliers d'euros)	Fondations Abrisées		Fondation ANBER		TOTAL	
	EXERCICE 31/12/2019	EXERCICE 31/12/2018	EXERCICE 31/12/2019	EXERCICE 31/12/2018	EXERCICE 31/12/2019	EXERCICE 31/12/2018
Dons reçus	4 997	6 356	4 552	5 873	9 549	12 229
Report des Ressources non utilisées des exercices antérieurs	6 481	6 653	3 214	1 972	9 695	8 625
Total des produits d'exploitation	11 478	13 009	7 766	7 845	19 244	20 854
Autres Achats et charges externes	65	25	150	146	215	171
Autres charges : Dons effectués	5 523	6 578	4 999	4 508	10 522	11 086
Engagement à réaliser sur ressources affectées	5 950	6 480	2 653	3 214	8 603	9 694
Total des charges d'exploitation	11 538	13 083	7 802	7 868	19 340	20 951
RESULTAT D'EXPLOITATION	-60	-74	-36	-23	-96	-97
Produits financiers	60	74	37	30	97	104
Produits exceptionnels						0
Charges financières				-5	0	-5
Charges exceptionnelles						0
EXCEDENT OU INSUFFISANCE DE RESULTAT	0	0	1	1	1	1

